

Gland, le 6 octobre 2017

**Extrait de procès-verbal
de la séance du Conseil communal
du jeudi 5 octobre 2017**

Présidence : M. Patrick VALLAT

LE CONSEIL COMMUNAL

- vu le préavis municipal n° 25 relatif à l'octroi d'un crédit de construction pour le réaménagement du chemin des Magnenets;
- ouï le rapport de la Commission technique chargée d'étudier cet objet;
- ouï le rapport de la Commission des finances;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour;

décide

d'ajouter un amendement, point II., soit :

- I. d'accorder un crédit de CHF 740'000.- et d'autoriser la Municipalité à entreprendre ces travaux;
- II. *d'amortir les coûts relatifs au réseau d'assainissement et d'eau potable par l'intermédiaire des fonds de réserve de chacun des domaines;*
- III. d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de CHF 740'000.-.

"Conformément aux articles 110 et ss. LEDP :

La demande de référendum doit être annoncée par écrit à la Municipalité dans un délai de 10 jours, dès l'affichage des décisions du Conseil communal".

Pour le Bureau du Conseil communal :

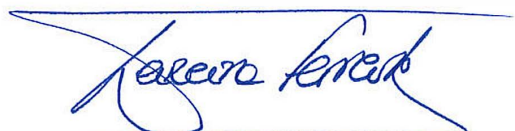
Le président :



Patrick VALLAT



La secrétaire :



Karine TEIXEIRA FERREIRA